



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Rythmes et vacances scolaires

Question écrite n° 7602

### Texte de la question

M. Louis Guédon appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur la nécessité de réaménager le calendrier des vacances scolaires d'été en créant des zones qui permettraient l'étalement des vacances sur plus de huit semaines. Il lui rappelle que cette priorité avait été exprimée par lui-même ou des membres de son cabinet après le mois de mars 1993. Il lui demande où en est à l'heure actuelle ce projet, qui permettrait aux enfants de profiter de vacances plus calmes parce que moins chargées, et qui serait également profitable aux hôtels des stations touristiques, surcharges pendant une brève période d'été et vides pendant le reste de l'année.

### Texte de la réponse

L'étalement des vacances est une nécessité reconnue par tous. Les conséquences nefastes de l'absence de modulation des périodes de vacances et particulièrement de celles d'été sont régulièrement dénoncées par les professionnels et responsables du tourisme. Les principaux effets constatés sont : l'accentuation du déséquilibre des rythmes annuels ; la surpopulation des lieux de vacances (risques pour la santé) ; l'inégalité accentuée dans l'accès aux vacances ; la saturation du réseau routier et l'insécurité sur les routes et les lieux de vacances ; les tarifs pratiqués élevés dus à la concentration des séjours sur une courte période. Le ministère de l'équipement, des transports et du tourisme s'emploie à faire prendre conscience de ces effets. Ainsi, le calendrier triennal 1993-1996 des vacances scolaires, publié au Journal officiel du 23 juillet 1992, a confirmé les avancées réalisées lors de la révision du calendrier 1990-1993. En ce qui concerne le « zonage » des différentes vacances et l'étalement de celles d'été, une concertation a été conduite avec le ministère de l'éducation nationale, afin de permettre une meilleure prise en compte des préoccupations des milieux pédagogiques et des milieux touristiques. Le calendrier scolaire modificatif pour l'année 1994-1995, présenté par le ministre de l'éducation nationale le 2 mars 1994, répond à cette attente. Ainsi, le « zonage » de l'ensemble des vacances courtes permet de faire progresser l'idée d'un zonage généralisé des vacances scolaires. De plus, un étalement des départs des vacances d'été va résulter du décalage des dates de congés appliquées aux primaires/colleges, lycées et personnels enseignants.

### Données clés

**Auteur :** [M. Guédon Louis](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7602

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** équipement, transports et tourisme

**Ministère attributaire :** équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

**Date de signalement** : Question signalée au Gouvernement le 16 mai 1994

**Question publiée le** : 8 novembre 1993, page 3882

**Réponse publiée le** : 23 mai 1994, page 2623